



**AMÉNAGEMENT 2020 DES PROGRAMMES ET DES EPREUVES
CERTIFICATIVES DES OPTIONS ARTISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS ARTS
EN LYCEE EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

Les recommandations (lire infra) de l'inspection générale du groupe des enseignements et éducation artistiques : arts plastiques, théâtre, histoire des arts, cinéma audiovisuel, musique, etc ... prennent en compte le contexte métropolitain de reprise des enseignements dans la dernière partie du 3^{ème} trimestre.

Ces conseils et assouplissements n'ont qu'une résonance partielle dans la situation de la Nouvelle-Calédonie où la crise sanitaire n'a perturbé - au 1^{er} trimestre - que 4 semaines d'enseignement, et où les élèves seront - en tout état de fait - soumis dans 6 mois aux épreuves certificatives de la session 2020 du baccalauréat.

Plusieurs remarques s'imposent sur les programmes des enseignements Arts ; tout d'abord, ils sont curriculaires et ainsi il semble périlleux, pour une question de cohérence, d'en soustraire des éléments. Deuxièmement, ces derniers sont aussi suffisamment ouverts pour permettre des aménagements au cours de l'année en termes d'exigences d'acquisition.

Considérant que les programmes d'enseignement sont bordés par trois questions limitatives régulièrement renouvelées, il serait tentant de faire l'impasse sur l'une de ces trois questions limitatives pour réduire le périmètre des programmes. Mais, considérant la liberté pédagogique conférée à chaque enseignant, aucun ordre n'est imposé pour aborder ces trois questions (elles peuvent par exemple être abordées de front et souvent, ces trois questions sont engagées dès l'année de 1^{ère}). En conséquence, la soustraction de l'une des questions s'avèrerait impossible au regard de la multiplicité des choix stratégiques de chaque enseignant.

Par ailleurs, si l'on retenait l'hypothèse du retrait de l'une des questions limitatives, il faudrait donc prendre connaissance des sujets de l'épreuve écrite du baccalauréat de l'option de spécialité pour retirer le/les sujet(s) ne portant pas sur la question soustraite. Or, le choix des sujets est de la souveraineté de l'IGESR et nous ne pouvons pas interférer dans le processus de choix.

Ainsi, et après réflexion, nous pensons qu'il est plus judicieux de maintenir l'ensemble du programme et les questions limitatives affaissant afin de ne pas interférer dans le choix des sujets des épreuves écrites de la série Littéraire.

En revanche, il sera donné pour instruction aux correcteurs des épreuves écrites ainsi qu'aux examinateurs des épreuves orales sur dossier, de faire preuve de grande bienveillance au regard de la prise en compte des perturbations exceptionnelles que les candidats auront connu au cours de cette année 2020 marquée par la crise sanitaire et les perturbations sociales.

REPRISE LGT Enseignements artistiques

Document collectif IGESR du groupe enseignements et éducation artistiques

Préambule

Il apparaît que la reprise au lycée se réalisera tardivement et couvrira une période courte. Elle ne pourra ni se faire à l'identique des conduites pédagogiques en place au moment de l'entrée dans le confinement ni sur la base d'une continuité réalisée de manière homogène pour tous. Les élèves auront rencontré des difficultés de différentes natures durant la période de confinement. En outre, au moment du retour au lycée, il se pourrait que dans une même classe, selon les données sanitaires ou la volonté des parents, des élèves soient en présentiel et d'autres maintenus dans le contexte de continuité pédagogique à domicile. Les ressentis ou les traumatismes des élèves comme ceux des personnels devront être pris en compte.

Une approche commune à tous les enseignements artistiques (EA) pour la reprise

Un cadre commun à tous les enseignements artistiques est proposé de la seconde à la terminale, pour l'enseignement optionnel et celui de spécialité. Il se déclinera localement par EA. Quelques compléments spécifiques sont indiqués pour la spécialité en classe de 1^{ère} et pour l'enseignement de spécialité en T^{le} de la série L.

Privilégier la souplesse dans l'approche, l'autonomie des acteurs, la responsabilité pédagogique

Pour des raisons sanitaires, sociales, scolaires et pédagogiques, il apparaît assez artificiel d'identifier *a priori* certains aspects des programmes des EA qui seraient à étudier partout lors de cette période de « reprise ». C'est l'adaptation à la nature asynchrone et protéiforme de celle-ci qui paraît donc essentielle. Une approche souple, modulée, mobilisant l'autonomie et la responsabilité professionnelle des enseignants des EA, adaptée aux besoins, aux situations locales et aux circonstances, toujours soucieuse des enjeux sanitaires et sociaux est donc privilégiée. Pour cela, il est souhaitable de garantir les marges de manœuvre nécessaires aux professeurs et aux établissements.

- **Tirer parti de la plasticité des programmes et des savoirs professionnels des enseignants**

Il semble opportun de mobiliser toute la souplesse et la plasticité des programmes des EA, au service du processus général de reprise comme au bénéfice de la formation artistique des lycéens, en tirant parti notamment :

- **de leur nature curriculaire** aisément adaptable aux différentes situations ainsi qu'aux besoins identifiés ;
- **de l'expertise professionnelle des enseignants** pour concevoir les situations pédagogiques propices au retour à la scolarité en classe et à mettre en perspective la prochaine année scolaire.

Les professeurs des EA sont habitués à concevoir des parcours de formation, ancrés disciplinairement et pédagogiquement dynamiques, selon des agencements qu'ils réfléchissent à partir du cadre commun que forme le programme.

- **Partir des compétences travaillées des programmes**

Avant même de mettre en œuvre des contenus scolaires, le travail à conduire par les professeurs dans le cadre du retour en classe devra prendre en compte les conditions réelles, probablement diverses en fonction des établissements, dans lesquelles pourront s'exercer les enseignements (dispositions sanitaires et mesures de distanciation physique, volume horaire effectif, format du groupe classe, organisation, etc.). Les compétences travaillées des programmes paraissent les plus disponibles aux adaptations puis aux déclinaisons rendues nécessaires. Elles tissent un canevas à la fois suffisamment robuste et souple pour que les professeurs puissent y ancrer leurs stratégies pour la reprise : mobilisation des plus propices à prendre en charge la situation, à placer les élèves en situation de réussite, à répondre aux besoins constatés, à préparer la prochaine année scolaire, etc.

Trois grands principes pédagogiques de la reprise dans les EA au LGT

- **Offrir la possibilité d'échanger et de partager sur la période de confinement** (dans une durée qui sera à apprécier localement en fonction de la situation) :
 - **sur le vécu personnel** (être vigilant à ne pas forcer l'expression des élèves en lien avec des expériences pénibles, mais créer les conditions de l'expression personnelle et sensible de ce qui aura été vécu pour aider éventuellement à mieux le penser) ;
 - **sur le travail scolaire réalisé individuellement ou collectivement** (bilan de la continuité pédagogique, mise en commun et expression des difficultés scolaires éventuellement rencontrées comme des expériences et des initiatives réussies - participation à tel ou tel défi, action artistique collective distante, visionnements divers proposés par les sites institutionnels, pratiques individuelles, etc.).
- **Réinstaller progressivement les habitudes de travail des élèves** (inscrire le retour sur l'horaire disponible dans une forme de normalité rassurante et bénéfique scolairement) :
 - **reconstruction du commun** (retrouver les gestes, les postures et la dimension collective des apprentissages propres à l'École)
 - dès que possible, **la pratique comme levier privilégié** de la reprise et dans des approches adaptées aux prescriptions sanitaires (remettre les élèves en situation de pratiquer les langages artistiques) ;
 - **l'oral et le collectif sont à privilégier** (par cette situation et ces interactions, retrouver le plus rapidement possible le sentiment d'appartenance au groupe classe).
- **Mobiliser des compétences et des savoirs familiaux à tous les élèves concernés** pour se réancrer dans les apprentissages :
 - de la sorte, **garantir la possibilité aux élèves d'être rapidement et sereinement en situation d'éprouver des émotions esthétiques**, de les partager, et de construire sur celles-ci de nouvelles expériences positives, structurantes et indispensables **aux futurs apprentissages**.

Question de l'évaluation

Une évaluation formative et bienveillante lors de la période de reprise semble une nécessité. Cette évaluation gagnera à privilégier l'oral. Il s'agit de se relier, de manière souple, aux compétences travaillées des programmes que chaque enseignant aura plus particulièrement ciblées à partir de son diagnostic de la classe et de la situation des élèves présents. Non prioritaire, l'évaluation sommative devrait essentiellement s'appuyer sur le niveau de pratique et l'état d'avancement du travail des élèves en amont du confinement dans les différents projets proposés. S'il était demandé une évaluation complémentaire, il serait alors indispensable de prendre en considération les situations individuelles (familiales, géographiques, problèmes de connexion, absence de matériel, problèmes d'espace à la maison pour travailler/se connecter sereinement, etc.).

Compléments spécifiques 1^{ère} enseignement de spécialité et terminale enseignement de spécialité de la série L.

- **Cas des élèves renonçants en 1^{ère} enseignement de spécialité** : il importe de tenir compte du niveau de pratique et de l'état d'avancement du travail des élèves en amont du confinement dans les différents projets proposés.
- **Terminale enseignement de spécialité de la série L** : dans la perspective de l'évaluation portée par le jury du baccalauréat, si les principes exposés précédemment doivent être également mobilisés, il conviendra d'enrichir sur cette base le livret scolaire.